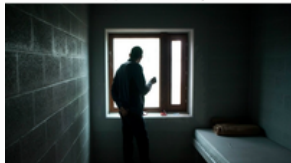


L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



Enfermer plutôt qu'accueillir

Céline Teret

Cahiers > Partir quand même...

Le 26 juin 2017 | Auteur : **Céline Teret** | 1 messages

En mai dernier, en Belgique, le Conseil des ministres a accepté le plan sur les centres fermés proposé par le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Théo Francken. Ce plan prévoit notamment de créer trois nouveaux centres fermés. Avec ce plan, la Belgique choisit une politique d'enfermement plutôt qu'une politique d'accueil.

Avec son « Masterplan-centres fermés pour les personnes en séjour illégal », le secrétaire d'Etat Théo Francken de la N-VA, prévoit plusieurs mesures envers les migrants en séjour irrégulier en Belgique. Il compte notamment créer trois nouveaux centres fermés. Ceux-ci se situeront à Holsbeek, Anvers et Jumet. Avec ce plan, la capacité totale d'accueil dans les centres fermés devrait passer d'environ 600 places actuellement à plus de 1 000 places d'ici 2021.

Derrière les centres fermés

Mais, qu'est-ce qu'un centre fermé ? La Belgique compte actuellement 5 centres fermés. Ils sont gérés par l'Office des Étrangers, un organe qui s'occupe d'appliquer et de faire appliquer toutes les règles sur les étrangers. On enferme dans ces centres des étrangers en séjour irrégulier, avant de les expulser du pays. Ces étrangers ne répondent pas aux conditions nécessaires pour séjourner en Belgique et refusent de quitter le pays de manière volontaire. La plupart sont des sans-papiers, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas de documents pour rester sur le territoire. Il y a aussi dans les centres fermés des personnes qui ont fait une demande d'asile à la frontière et celles qui ont été refoulées avant d'avoir pu entrer en Belgique. En moyenne, 7000 personnes passent en centre fermé chaque année, pour une durée quelques jours ou plusieurs mois.

Les associations de défense des migrants militent contre l'existence de ces centres. Pourquoi ? Parce que dans ces centres, on enferme des personnes qui, pour la plupart, n'ont commis aucun délit. Sauf celui de ne pas avoir les papiers demandés par les autorités belges. Les conditions de détention dans ces centres ressemblent à celles de la prison. Les migrants enfermés là ne peuvent pas sortir du centre. Ils sont surveillés, leur droit de visite est contrôlé, et parfois même, ils sont punis et envoyés au cachot. Ces hommes et ces femmes sont donc privés de liberté, alors qu'ils ne sont coupables de rien. La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs condamné plusieurs fois la Belgique pour cela. Mais rien ne change. Une avancée a eu lieu en 2008 : la loi interdit désormais d'enfermer des familles avec des enfants mineurs... Mais cela pourrait changer. (lire article « On n'enferme pas un enfant. POINT. »)

Un migrant n'est pas un criminel !

Quand Théo Francken a présenté son « Masterplan centres fermés pour les personnes en séjour illégal », les associations de défense des migrants ont aussi dénoncé les mots utilisés par le gouvernement. « Un migrant dépourvu d'un titre de séjour n'est ni un criminel ni un danger pour la société, peut-on lire sur le site du CIRÉ. Se retrouver en situation de séjour irrégulier n'est pas un choix délibéré mais le résultat d'une politique restrictive en matière de titres de séjour. Qualifier ces personnes d'« illégales » contribue à les stigmatiser, à les criminaliser, à les dénigrer et finalement, à les déshumaniser. »

Non seulement les migrants envoyés en centre fermé sont traités comme des criminels. Mais en plus, en utilisant des mots comme « illégaux », le gouvernement fait passer ces migrants pour des criminels. Et cela renforce l'image négative des étrangers auprès de la population.

Pour une priorité à l'accueil

De plus, les centres fermés et la détention coûtent cher. « Les dizaines de millions d'euros obtenus par Theo Francken pour financer cette décision inutile auraient pu être utilisés pour mettre sur pied une véritable politique migratoire, centrée sur les alternatives à la détention, l'accueil et l'intégration », écrit encore le CIRÉ et ses partenaires associatifs. Parmi les solutions plus adéquates et plus humaines, il y a les centres ouverts. Les demandeurs d'asile peuvent y séjourner pendant l'examen de leur procédure d'asile et ils peuvent circuler librement. Mais la politique menée par Théo Francken ne va pas dans ce sens... En effet, l'année passée, le gouvernement a annoncé qu'il allait diminuer le réseau d'accueil car il y avait beaucoup moins de demandeurs d'asile. Résultat : 30 centres d'accueil temporaires soit 10 000 places d'accueil en moins. Mais bientôt, 3 centres fermés en plus...

Plusieurs liens pour en savoir plus

[Le site du CIRE](#)

[La boîte à outils pédagogiques du CIRE](#)

dont [un dossier sur les centres fermés en lien avec le film « Illégal »](#)

Deux associations qui défendent les droits réfugiés en centres fermés

[Le site de Refugees Welcome](#)

et de [Getting the voice out](#)